

FEDERATION CFDT AGRI AGRO

À l'attention d'Alexandre DUBOIS
47 AVENUE SIMON BOLIVAR
75950 PARIS CEDEX 19

Paris, le 02/02/2026.

Je soussignée Isabelle MERCIER, Secrétaire nationale de la CFDT chargée de la politique de formation syndicale, atteste que les formations organisées par le CEFA (Institut de formation de la Fédération AGRI-AGRO) dans le cadre du congé de formation syndicale, sociale, environnementale et syndicale (CFESES), du congé de formation économique pour les élus de comité social et économique, et de la formation santé, sécurité et condition de travail, sont effectuées par délégation de l'ICEFS CFDT.

Conformément à l'arrêté du Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion en date du 22/12/2023 publié au Journal officiel du 29/12/2023, la présente délégation est valable durant 3 ans.

Fait pour valoir ce que de droit.

Isabelle MERCIER,
Secrétaire nationale en charge de la politique de formation syndicale.

